

« La place de la décentralisation et du développement local dans les alternatives à la crise »

I - l'Etat de la décentralisation

11 – Une option de gouvernance généralisée

La décentralisation est aujourd'hui universellement reconnue comme une dimension de la bonne gouvernance. Le rapport sur « l'état de la décentralisation en Afrique » ainsi que le Premier Rapport mondial sur la décentralisation publié par CGLU ont fait apparaître, par delà l'extrême diversité des systèmes d'administration territoriale, la convergence de presque tous les pays par rapport aux politiques de décentralisation qui comportent la reconnaissance d'une l'autonomie des collectivités locales, fondée sur des institutions représentatives élues et des instances participatives par lesquelles les habitants peuvent exprimer leurs préférences collectives.

La décentralisation ne s'impose, certes, pas partout de même façon, et son interprétation comme sa pratique sont certainement conditionnées par le cadre politique et institutionnel et par le cadre économique de chaque pays.

Mais elle n'est concurrencée par aucun autre modèle de gouvernance locale et sa diffusion progresse en Afrique comme dans les autres parties du monde.

Partout la décentralisation s'est affirmée comme une tendance lourde, dans son principe et sa mise en place institutionnelle, même si certains dans certains domaine de gouvernance, c'est plutôt la déconcentration qui reste encore mise en œuvre.

12 – Des acquis sur le plan de la démocratie et de la participation.

Les réformes nécessaires à la décentralisation ont pratiquement été mises en place dans pratiquement tous les pays africains depuis les années 90, sur le plan institutionnel et administratif.

C'est là un acquis dont on doit se féliciter en prenant en considération que partout où elle progresse réellement, la décentralisation présente les avantages suivants :

- Une meilleure visibilité et un meilleur contrôle de l'action publique,
- L'approfondissement démocratique dans l'attribution des préférences et l'organisation des priorités,
- La mobilisation des compétences et des dynamismes locaux
- L'expérimentation prudente des politiques publiques de développement.

13 – Un besoin de traduire la décentralisation dans les faits

Mais après cette phase, nécessaire et réussie, la décentralisation paraît insuffisamment accomplie au regard des exigences d'élaboration et de mise en œuvre de politiques territoriales et de développement local. Et malgré l'ensemble des mesures qui ont été prises, les politiques de décentralisation

peinent à produire leurs effets au moment où la crise mondiale atteint les Africains, ceci parce que les collectivités locales auxquelles ont été reconnues des compétences, n'ont pas réellement les possibilités de les exercer pleinement.

Aussi sachant que ce sont les compétences exercées par les collectivités locales qui donnent sa réalité à la décentralisation il s'agit aujourd'hui notamment de « rendre effectifs les transferts de compétences aux collectivités locales sur la base du principe de subsidiarité et promouvoir un transfert concomitant des moyens » (Déclaration de la CADDEL Yaoundé 2005).

Pour assumer leur responsabilité dans le développement local, les communes doivent pouvoir faire face aux défis qui sont les leurs, exercer des compétences moins restreintes que maintenant avec des moyens plus conséquents, et avec de plus grandes possibilités d'initiative. Même avec un cadre juridique contraignant, les communes doivent jouer en fait un rôle plus important.

14 – La régionalisation comme approfondissement de la décentralisation

Le niveau intermédiaire entre le local et national a un rôle prépondérant à jouer dans la gestion décentralisée des territoires et du développement.

Historiquement, les autorités administratives du niveau intermédiaire, sont apparues pour être des relais d'autorité du pouvoir central. Mais aujourd'hui, se développe une tendance à la régionalisation, qui prend des formes diverses sur le plan institutionnel, mais reflète la reconnaissance de la légitimité des intérêts des territoires. En revanche, dans bien des cas, la régionalisation demeure inexistante ou limitée à la déconcentration du pouvoir central.

L'approfondissement de la décentralisation par la régionalisation est une évolution et une orientation prometteuse. Cela est signifié aujourd'hui par l'invite faite, à cet Africains, aux collectivités régionales de débattre avec les collectivités locales des réponses à la crise.

15 – La décentralisation au défi de la métropolisation.

Il faut prendre en considération l'importance de la croissance urbaine africaine et des problèmes que cela pose pour la gestion des villes.

Le réseau urbain africain est caractérisé par la concentration de population dans des grandes agglomérations souvent plus que millionnaires et par l'émergence de villes secondaires, de taille plus modestes mais n'en posant pas moins des problèmes d'équipement et de gestion difficilement assumés. Si la ville est toujours un foyer de développement économique appréciable, les villes africaines sont souvent caractérisées par l'accumulation de la pauvreté. La réussite de programmes pour amoindrir, voire pour éradiquer cette pauvreté reste un enjeu majeur de développement qui nécessite la mobilisation des « force vives locales » et l'implication forte des collectivités locales.

Les problèmes d'organisation des villes et des grandes aires métropolitaines se généralisent: fragmentation institutionnelle, perte de contrôle de l'urbanisation, besoins croissants en services publics (transports, eau, assainissement, logement...). L'insuffisance des moyens de faire face à ces problèmes est une

question préoccupante qu'il faut plus encore aujourd'hui affronter avec les collectivités locales. .

16 – Un handicap : la faiblesse des ressources financières locales

Il n'y a pas de décentralisation sans autonomie financière. Celle-ci comprend la liberté de dépenser et le pouvoir de lever au moins une partie substantielle des ressources nécessaires à l'exercice des compétences. C'est aussi en ce domaine que le contraste est le plus marqué entre les pays qui ont avancé dans la décentralisation et les autres.

En Afrique, la part des dépenses publiques locales dans le PIB est en général inférieure à 3% . C'est un handicap majeur pour le développement local d'autant plus dommageable que la décentralisation de certaines fonctions auparavant assumées par l'Etat ou les entreprises publiques s'est accompagnée d'un sous-financement de ces fonctions.

De plus, on constate partout une érosion de la fiscalité propre dans les ressources des collectivités locales au profit des impôts partagés et des transferts. Il n'y a pas de collectivité Africaine dont le total des ressources de la fiscalité propre dépasse la somme des transferts et des ressources d'impôts partagés, donc sans pouvoir fiscal. . La tendance va certainement s'aggraver avec la diffusion de la crise commerciale et financière à l'Afrique, et dans cette situation, une véritable réforme de la fiscalité doit être mise en chantier.

17 – Un atout : la participation et la concertation locale.

La participation de la population est une condition essentielle de la mobilisation collective pour le développement local. Les collectivités locales prennent aujourd'hui en ce sens des initiatives ou créent des cadres permettant l'implication des acteurs locaux de la société civile dans la gestion locale, par la concertation et aussi la prise en charge de la production et la distribution des services de base.

Les projets et programmes locaux d'amélioration des conditions et du cadre de vie s'appuient souvent maintenant sur la concertation avec les associations ou les organisations d'usagers et d'habitants dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation des programmes municipaux pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et pour la lutte contre la pauvreté. Dans ce domaine, la participation des femmes étant jugée essentielle, les organisations de femmes à la base et leurs ONG doivent être plus encore associées à ce mode d'implication des « force vives » locales..

Les collectivités locales font aussi de plus en plus appel à une nouvelle forme de délégation de service public, dans des domaines comme ceux des soins de santé primaire, de la jeunesse, , des transports de la distribution d'eau potable, de la collecte des déchets etc. Des conventions peuvent passées avec des associations de résidents, des groupements d'usagers, ou des ONG locales.

Une synergie s'installe ainsi entre les municipalités et les ONG en liens avec leurs partenaires internationaux. A ce titre, il faut noter l'importance prise de plus en plus par la coopération décentralisée qui peut mettre, par l'entremise

des collectivités locales du nord et du sud, en relation les ONG locales du nord avec les associations locales africaines.

II - Des problématiques nouvelles engendrées ou amplifiées par la crise au niveau local.

21 – Une crise tridimensionnelle et généralisée

Nous sommes maintenant affrontés à une triple crise financière, économique et de sous-emploi, écologique, chacune nourrissant les deux autres dans un processus d'approfondissement exponentiel si on n'arrive pas à y faire face de façon coordonnée.

Cette crise est globale. Elle touche tous les pays et particulièrement les pays en développement aux économies fragilisées

22 – Un impact de la crise essentiellement sur le local

Les effets de la crise se font, et se feront essentiellement sentir au niveau local et la récession qu'elle entraîne touche ou touchera les couches de population les plus fragiles quelles soient urbaines ou rurales.

On peut s'attendre à la recrudescence de la précarité et de la pauvreté, que n'arrive déjà pas à juguler les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté en cours

De plus les dérèglements climatiques globaux prévisibles auront des répercussions essentiellement au niveau local : raréfaction des ressources en eau, réchauffement mettant en péril les cultures vivrières, violence des intempéries et inondations des zones urbaines littorales etc.

Enfin s'il en était besoin, les contraintes engendrées par les décisions prises au niveau mondial, pèseront beaucoup sur les conditions de vie des populations sans que probablement les compensations pour le développement soient suffisantes.

23 – Les effets de la crise démultipliés dans les grandes concentrations urbaines

Les espaces urbains de concentration de population sont les plus touchés par les contre coup de la crise. Cela engendre pour les autorités locales et régionales des défis extraordinaires (services, action économique et sociale, politiques d'aménagement), face auxquels elles sont inégalement armées. Cela demande aussi de revoir les politiques urbaines en concertation avec les pouvoirs locaux.

Dans la réalité, les territoires urbains et leurs zones d'attraction rurales sont en effet devenus de par leur dimension démographique et de leurs rapports économiques aux marchés nationaux et internationaux, *des pôles économiques*.

La dynamique de développement pour sortir de la crise peut s'y appuyer sur la mobilisation de tous les acteurs économique locaux de la production manufacturière et de service et particulièrement le tissu de PME/PMI. Cela

constitue une alternative crédible au développement économique contraint intégré à la mondialisation dont les effets sont exacerbés par la crise.

Mais les territoires urbains sont aussi les principaux pollueurs et ils le sont d'autant plus qu'ils sont mal gérés et faiblement dotés en infrastructures appropriées. Ils sont caractérisés par un niveau élevé de risque climatique pour le présent et l'avenir. Ce sont donc des *pôles écologiques*. En conséquence, les collectivités urbaines locales et régionales constituent l'échelon principal d'action pour agir en ce qui concerne les stratégie de préservation de l'environnement: lutte contre la pollution, conservation du patrimoine naturel (eau, forêt, biodiversité...).condition essentielle du développement durable

III Répondre à la crise par le niveau local

31 – Parier sur le local pour dépasser la crise

La crise révèle, s'il en était besoin, l'importance d'inscrire l'action publique dans une perspective de développement durable alliant le respect de l'environnement, la dynamisation économique et la cohésion sociale qui ne peut être dynamisé qu'au niveau local. Pour remédier à la crise il faut parier sur le local

Alors qu'elles sont confrontées à de grands défis du fait des conséquences des crises financières, économiques, climatiques et urbaines, les Collectivités locales et les acteurs impliqués dans la gestion du développement local, de l'urbanisation et de l'investissement dans les infrastructures sont maintenant incontournables.

32 – Accroître la concertation entre les niveaux de gouvernance.

Il s'agit en premier lieu d'instaurer un dialogue national/local constructif qui va de l'élaboration des politiques de développement territorial à leur mise en œuvre décentralisée.

La question posée est celle de la recherche de choix d'intermédiations crédibles et efficaces entre les échelons, afin de savoir où mettre le peu de ressources humaines, financières et matérielles disponibles. Ceci est d'autant plus urgent, que la réduction à tous les niveaux des marges de manœuvre fiscales et budgétaires peut entraîner spontanément des tendances à la recentralisation.

33 – Revoir la pertinence des politiques urbaines avec les collectivités locales.

Les espaces urbains de concentration de population sont les plus touchés par les contrecoups de la crise. Cela engendre pour les autorités locales et régionales des défis importants (services, action économique et sociale, politiques d'aménagement). Cela demande aussi de revoir les politiques urbaines en concertation avec les pouvoirs locaux.

Dans la réalité, les territoires urbains et leurs zones d'attraction rurales sont en effet devenus de par leur dimension démographique et de leurs rapports économiques aux marchés nationaux et internationaux, des *pôles économiques*. La dynamique de développement peut s'y appuyer sur la

mobilisation de tous les acteurs économique locaux de la production manufacturière et de service et particulièrement le tissu de PME/PMI. Cela constitue une alternative crédible au développement économique contraint intégré à la mondialisation dont les effets sont exacerbés par la crise.

Mais les territoires urbains sont aussi les principaux pollueurs et ils le sont d'autant plus qu'ils sont mal gérés et faiblement dotés en infrastructures appropriées. Ils sont caractérisés par un niveau élevé de risque climatique pour le présent et l'avenir. Ce sont donc des *pôles écologiques*. En conséquence, les collectivités urbaines locales et régionales constituent l'échelon principal d'action pour agir en ce qui concerne les stratégie de préservation de l'environnement: lutte contre la pollution, conservation du patrimoine naturel (eau, forêt, biodiversité...).condition essentielle du développement durable

34 – Promouvoir le développement local dans une optique de développement durable

Le développement local ne peut plus être entendu de manière trop étroite. Il s'agit non seulement du développement économique, mais aussi du développement humain. On le comprend aujourd'hui comme intégrant les objectifs du développement durable incluant : la protection de l'environnement, le développement économique et les dynamiques sociales. Son domaine est donc très vaste, et il intéresse l'ensemble des compétences des collectivités locales et régionales.

35 – Renforcer la capacité d'initiative des collectivités locales.

Seule une autonomie renforcée des Collectivités locales peut concilier approfondissement de la démocratie, développement, efficacité stratégique et élever la qualité de l'ensemble.

Face à la crise, il devrait être permis aux collectivités locales de concevoir et négocier des évolutions et d'expérimenter des solutions adaptées. La décentralisation repose en effet sur la collégialité des décisions, laquelle exige à son tour une gouvernance efficace au niveau local. Le développement local met en jeu des pratiques politiques et des capacités sociales spécifiques qui s'appuient sur la mobilisation et la concertation avec les « forces vives locales » et l'implication des populations. C'est là un atout à valoriser dans les stratégies de dépassement de la crise.

36 – Territorialiser les ressources financières

L'accès au financement est un problème récurrent mais qui se pose de façon plus importante dans la conjoncture présente. La situation de crise appelle à une réflexion a frais nouveau sur la territorialisation des ressources financières

Cette réflexion devrait permettre de mieux discerner où doit aller l'argent, de revoir la répartition des moyens financiers entre les différents niveaux de gouvernance et d'engager les reformes de la fiscalité locale, généralement différés jusqu'à ce jour. Il s'agira également d'analyser dans quelle mesure la coopération financière entre pouvoirs locaux et territoriaux peut soutenir l'action locale et promouvoir l'intégration de leurs priorités au sein des politiques de développement.

Le contexte de la crise implique peut être aussi d'innover en matière d'outils pour tenter de résoudre les questions de besoin de financement : fonds d'aide et de solidarité contre les effets des crises, développement du microcrédit, actions de redistribution etc.

37 – Soutenir les acteurs populaires de l'économie locale.

La sortie de crise suppose des stratégies en matière de soutien à l'économie locale et à l'emploi. Il s'agit d'un appui aux acteurs économiques locaux qui s'il est de la responsabilité des collectivités locales doivent s'inscrire dans des programmes nationaux. Cela concerne particulièrement :

- L'économie populaire, abusivement appelé secteur informel, qui représente la plus grande part contributive des économies locales et aussi une part très importante de l'emploi. La relance des économies locales doit se faire sur la base des potentiels des petits opérateurs notamment par leur soutien financier et l'accès au « micro-crédit ». Des programmes d'appui à l'initiative de l'Etat en lien avec les Collectivités Locales sont des atouts de sortie de crise.
- Le secteur des petites et moyennes entreprises a une place prépondérante dans le développement local. Pourvoyeuse d'emploi les PME-PMI elles structurent l'économie locale et sont l'instrument indispensable de création de valeur ajoutée et de croissance économique. Elles génèrent des ressources appréciables de la fiscalité locale permettant aux collectivités locales d'assumer des domaines comme les services de base, les infrastructures sociales, les équipements marchands. Le renforcement de ce secteur d'activité et d'emploi est une stratégie essentielle pour le développement local et le dépassement de la crise.
- Les femmes et les jeunes constituent la tranche sociale la plus touchées par les affres de la crise et posent aux collectivités locales des problèmes urgents au premier rang duquel se trouve la question de l'emploi. Mais ils et elles sont à travers les associations et ONG très actifs sur les principaux chantiers du développement local : économie populaire, micro-crédit, action sociale, protection de l'environnement etc. La sortie de crise est une opportunité, par une reconnaissance et un appui à leurs multiples initiatives de les associer réellement à l'effort de développement.

Conclusion

On ne peut que se féliciter des progrès et des mérites de la décentralisation , même si celle-ci se heurte encore à des contraintes qui limite les collectivités locales et régionale a assumer pleinement leur rôle dans le développement local et l'emploi.

Les effets de la crise seront essentiellement perceptibles au niveau local en touchant les populations les plus vulnérables. Mais les sorties de crise passe par le local en engageant des stratégies locales dynamique pour le développement local et l'emploi

Il y a sans doute là deux enjeux majeurs pour les autorités chargées de la décentralisation.

Annexe

La décentralisation en Afrique aujourd'hui :

Extrait de l'Etat de la décentralisation 2007. Observatoire de la Décentralisation PDM

- La décennie 2000 a vu une confirmation des options politiques des pays africains en faveur de la décentralisation. Les années 90 avaient vu en effet la décentralisation occuper une place importante dans les réformes institutionnelles et les mouvements de démocratisation en Afrique.

Les collectivités locales se voyaient alors ainsi investies d'une double responsabilité :

- approfondir la démocratie et l'enraciner dans le local
- mobiliser les populations et leurs forces vives pour la lutte contre la pauvreté et le développement local

- Les années 2000 sont celles où la décentralisation était attendue sur la concrétisation de ses espoirs de démocratisation et de développement. Elles sont celles de la mise en place effective des cadres juridiques et institutionnels et de leur passage à l'épreuve des faits. Les différentes expériences vécues çà et là, montrent que le chantier de la décentralisation est à l'agenda de la plupart des pays africains avec des avancées, tant sur le plan de la démocratisation que sur celui du développement, et notamment de la lutte contre la pauvreté.

- Pratiquement tous les pays africains en situation de paix civile ont engagé des politiques de décentralisation. Les exceptions sont les pays en situation de post-conflit (Libéria, Erythrée, Tchad, RCA...) Encore que l'option de gestion décentralisée des collectivités locales a même perduré dans des pays comme la Côte d'Ivoire ou la Mauritanie pendant et après la crise politique qu'il ont traversé. Même en RDC la décentralisation a été inscrite dans la nouvelle constitution à la fin du conflit. Elle est aujourd'hui amorcée par l'installation des Provinces avec assemblée et gouvernement issus d'élections au suffrage universel.

- La décentralisation contribue à une généralisation et un approfondissement de la démocratie. Dans pratiquement tous les pays des élections locales ont eu lieu et de nombreux en sont déjà à leur troisième mandature municipale. Cela représente une généralisation de la démocratie, et un enracinement de la démocratie, en signifiant une véritable reconnaissance d'une citoyenneté active et un pouvoir des citoyens sur le politique.

C'est aussi un approfondissement de la démocratie et un enracinement dans le local. En effet il peut dans certains pays y être fait droit à d'autres appartenances que les partis politiques en ouvrant le jeu démocratique aux organisations de la société civile, aux communautés et aux autorités traditionnelles.

En effet si dans nombre de pays seuls les partis politiques d'audience nationale peuvent présenter des candidats, dans d'autres (Bénin, Mozambique, Afrique du Sud, etc.) les candidatures indépendantes sont autorisées à côté des candidatures partisans. Et même dans des pays (Mozambique) les candidatures sont ouvertes aux groupements associatifs (Ghana, Rwanda) ou les candidatures sont individuelles et ne peuvent bénéficier de soutien d'aucun parti politique

De plus pour faire droit à la double légitimité, celle de citoyen et l'appartenance traditionnelle, le Ghana par exemple désigne de droit des notabilités coutumières dans les conseils locaux.

- La décentralisation, qui sauf exception a été amorcée par les agglomérations urbaines, est aujourd'hui instaurée dans les zones rurales. Cela est considéré comme

un progrès même si cela n'est pas sans poser question quant à la difficulté d'exercice de leurs compétences et à la capacité de gestion de ces collectivités (absence d'intercommunalité, faiblesse de la mobilisation des ressources financières et humaines etc.)

Aussi aujourd'hui pratiquement l'ensemble des territoires est couvert par des collectivités décentralisées. On estime aujourd'hui qu'il y a plus de 12000 collectivités locales décentralisées en Afrique : plus de 4000 en Afrique du nord, 3000, en Afrique de l'ouest, 1000 en Afrique centrale, près de 2000 en Afrique de l'est et 1500 en Afrique australe.

- On a maintenant une organisation territoriale de pays avec deux niveaux de collectivités : la région ou la province et la commune (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Kenya, Cameroun, Afrique du Sud, Namibie, Tunisie etc) et parfois un troisième niveau départemental, (Mali, Côte d'Ivoire, Egypte etc. L'articulation entre ces différents niveaux de gouvernance et avec l'Etat est une marque de progrès dans la décentralisation.

La décentralisation en Afrique aujourd'hui :

Extraist de l'Etat de l'Etat de la décentralisation 2007. Observatoire de la Décentralisation PDM

- La décennie 2000 a vu une confirmation des options politiques des pays africains en faveur de la décentralisation. Les années 90 avaient vu en effet la décentralisation occuper une place importante dans les réformes institutionnelles et les mouvements de démocratisation en Afrique.

Les collectivités locales se voyaient alors ainsi investies d'une double responsabilité :

- approfondir la démocratie et l'enraciner dans le local
- mobiliser les populations et leurs forces vives pour la lutte contre la pauvreté et le développement local

- Les années 2000 sont celles où la décentralisation était attendue sur la concrétisation de ses espoirs de démocratisation et de développement. Elles sont celles de la mise en place effective des cadres juridiques et institutionnels et de leur passage à l'épreuve des faits. Les différentes expériences vécues çà et là, montrent que le chantier de la décentralisation est à l'agenda de la plupart des pays africains avec des avancées, tant sur le plan de la démocratisation que sur celui du développement, et notamment de la lutte contre la pauvreté.

- Pratiquement tous les pays africains en situation de paix civile ont engagé des politiques de décentralisation. Les exceptions sont les pays en situation de post-conflit (Libéria, Erythrée, Tchad, RCA...) Encore que l'option de gestion décentralisée des collectivités locales a même perduré dans des pays comme la Côte d'Ivoire ou la Mauritanie pendant et après la crise politique qu'ils ont traversé. Même en RDC la décentralisation a été inscrite dans la nouvelle constitution à la fin du conflit. Elle est aujourd'hui amorcée par l'installation des Provinces avec assemblée et gouvernement issus d'élections au suffrage universel.

- La décentralisation contribue à une généralisation et un approfondissement de la démocratie. Dans pratiquement tous les pays des élections locales ont eu lieu et de nombreux en sont déjà à leur troisième mandature municipale. Cela représente une généralisation de la démocratie, et un enracinement de la démocratie, en signifiant une véritable reconnaissance d'une citoyenneté active et un pouvoir des citoyens sur le politique.

C'est aussi un approfondissement de la démocratie et un enracinement dans le local. En effet il peut dans certains pays y être fait droit à d'autres appartenances que les

partis politiques en ouvrant le jeu démocratique aux organisations de la société civile, aux communautés et aux autorités traditionnelles.

En effet si dans nombre de pays seuls les partis politiques d'audience nationale peuvent présenter des candidats, dans d'autres (Bénin, Mozambique, Afrique du Sud, etc.) les candidatures indépendantes sont autorisées à côté des candidatures partisans. Et même dans des pays (Mozambique) les candidatures sont ouvertes aux groupements associatifs (Ghana, Rwanda) ou les candidatures sont individuelles et ne peuvent bénéficier de soutien d'aucun parti politique

De plus pour faire droit à la double légitimité, celle de citoyen et l'appartenance traditionnelle, le Ghana par exemple désigne de droit des notabilités coutumières dans les conseil locaux.

- La décentralisation, qui sauf exception a été amorcée par les agglomérations urbaines, est aujourd'hui instaurée dans les zones rurales. Cela est considéré comme un progrès même si cela n'est pas sans poser question quant à la difficulté d'exercice de leurs compétences et à la capacité gestion de ces collectivités (absence d'intercommunalité, faiblesse de la mobilisation des ressources financières et humaines etc.)

Aussi aujourd'hui pratiquement l'ensemble des territoires est couvert par des collectivités décentralisées. On estime aujourd'hui qu'il y a plus de 12000 collectivités locales décentralisées en Afrique : plus de 4000 en Afrique du nord, 3000, en Afrique de l'ouest, 1000 en Afrique centrale, près de 2000 en Afrique de l'est et 1500 en Afrique australe.

- On a maintenant une organisation territoriale de pays avec deux niveaux de collectivités : la région ou la province et la commune (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Kenya, Cameroun Afrique du Sud Namibie Tunisie etc) et parfois un troisième de niveau départemental, (Mali, Côte d'Ivoire, Egypte etc. L'articulation entre ces différents niveaux de gouvernance et avec l'Etat est une marque de progrès dans la décentralisation.